

Lettre Joël BIGOT

PARUTION FÉVRIER 2023

BILAN DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE



Joël BIGOT

Sénateur de Maine-et-Loire

SIXIÈME RENCONTRE DES ÉLU(E)S DU MANDAT



En septembre 2017, avec mes colistiers, nous nous étions engagés à vous rendre compte régulièrement de notre mandat et à mettre en place différents lieux et outils pour faire vivre un véritable contrat de mandat entre nous.

Je vous propose une sixième rencontre consacrée aux enjeux de la transition écologique avec un focus sur deux sujets : zéro artificialisation des sols et énergie.

Jeudi 16 MARS 2023

à partir de 19h, salle Nelson-Mandela,
15 chemin de la Monnaie aux Ponts-de-Cé.
Cette rencontre sera suivie d'un cocktail dînatoire.

Merci de vous inscrire sur mon site :
www.joelbigot.fr

ME CONTACTER

4 avenue de Contades
BP 55116
49051 ANGERS CEDEX 2
(parking Marengo ou place Lafayette)

02 41 48 59 90

joel.bigot@senat.fr

[facebook.com/joel.bigot.7370](https://www.facebook.com/joel.bigot.7370)

@Joelbigot49

Instagram @joelbigot

2023, une année cruciale pour la transition écologique et énergétique

Madame, Monsieur, Cher(e) ami(e),

Je suis heureux de vous adresser cette 7^{ème} lettre de sénateur, qui sera également la dernière de ce mandat. Elle s'inscrit dans l'engagement que j'avais pris en 2017, avec mes colistiers, de vous tenir régulièrement informés de mon activité au Sénat. Elle complète ainsi mes trente lettres électroniques, les six rencontres des élus et mes sept consultations en ligne.

Ces six années n'ont pas été un long fleuve tranquille avec le mouvement des gilets jaunes, la crise sanitaire et la manifestation de l'urgence climatique. Ces derniers mois ont été marqués par le retour de la guerre en Europe. Ses conséquences économiques et énergétiques se sont multipliées, atteignant aussi bien les Français, que les collectivités locales.

Je veux vous remercier pour la qualité de nos échanges pendant cette période qui démontre, s'il en était besoin, le formidable engagement des élus locaux face aux crises, pour défendre, animer et préparer l'avenir de leur territoire.

Je souhaite que nous puissions prolonger ce dialogue lors de ma septième rencontre des élus, le 16 mars prochain. Nous pourrions notamment débattre de la zéro artificialisation nette (ZAN) et des perspectives de la transition énergétique.

Ainsi, en 2023, le Parlement examinera trois grands textes qui définiront notre stratégie énergétique à l'horizon 2033 : sur les énergies renouvelables, le nucléaire et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ils auront bien évidemment un impact considérable pour nos collectivités locales et je continuerai à me faire le relai de vos préoccupations.

Avec le règne d'une instabilité nouvelle à l'Assemblée nationale, illustrée par un recours massif au « 49.3 », le Sénat joue un rôle plus déterminant que jamais dans l'équilibre de nos institutions. Je continuerai à y porter des politiques fortes, ambitieuses et crédibles en matière d'autonomie de nos collectivités locales, de justice sociale et de transition écologique.

Vous l'avez compris : je reste pleinement mobilisé pour être force de proposition au Sénat. Cette nouvelle lettre en est le témoignage, n'hésitez pas à me contacter.

*Vous pouvez compter
sur mon engagement*

MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

COMMISSION

- > Vice-Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

GROUPE POLITIQUE

- > Membre du groupe socialiste, écologiste et républicain

GROUPES D'ÉTUDES

- > Economie circulaire (vice-Président)
- > Économie sociale et solidaire
- > Vigne et vin

GROUPES D'AMITIÉ

- > Vice-Président du groupe France Afrique de l'Ouest
- > Groupe France-Balkans Occidentaux
- > Groupe France-Pays Andins

AUTRES FONCTIONS

- > Vice-Président Commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique
- > Membre titulaire du Conseil national de la transition écologique.
- > Membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- > Membre de la mission d'information sur le thème « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI^{ème} siècle »
- > Membre du Groupe français de l'Union Interparlementaire (U.I.P.)
- > Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative

SUIVEZ-MOI EN LIGNE

Vous pouvez suivre toute l'actualité de mon mandat sur mon site internet :

joelbigot.fr



[facebook.com/joel.bigot.7370](https://www.facebook.com/joel.bigot.7370)
twitter.com/Joelbigot49
Instagram @joelbigot



2023, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La crise énergétique que nous traversons met en évidence l'urgence d'une véritable stratégie pour l'énergie et le climat. La France est en retard dans ce domaine, en particulier dans le développement des énergies renouvelables, et il convient d'accélérer cette transition.

C'est le sens de mon vote en faveur de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables adoptée par le Sénat à la quasi unanimité. Même si on peut regretter un certain manque d'ambition du texte, j'ai voulu saluer des avancées importantes pour le développement des énergies renouvelables dans notre pays.

Nous aurons l'occasion d'examiner en 2023 la loi pour le nucléaire et la programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2033. Ainsi, pour atteindre l'objectif du zéro carbone en 2050, il me semble indispensable que notre pays s'engage résolument pour :

- Concevoir et présenter une politique énergétique claire aux Français avec une stratégie énergétique bien définie.
- Répondre aux difficultés des Français : la transition énergétique étalée sur près de trente ans doit être conjuguée avec des réponses immédiates et financièrement accessibles aux besoins actuels des entreprises, des collectivités locales et de nos concitoyens.
- Choisir un scénario réaliste de mix énergétique : la situation alarmante actuelle nécessite que le Gouvernement accélère le développement de toutes les techniques de production décarbonée. Le Gouvernement doit préciser rapidement son projet économique, social et environnemental dans la perspective de sa décision de nationaliser EDF.

Mais il faut aujourd'hui répondre aux urgences de très court terme en adoptant des mécanismes protecteurs pour les collectivités locales dans un contexte énergétique et financier hostile au maintien d'un service public de proximité. C'est pourquoi je demande, sans relâche au Sénat, un accompagnement adapté pour compenser les pertes subies par l'ensemble des collectivités, du fait de la hausse sans précédent des coûts de l'énergie.

Zéro artificialisation des sols : “ j’ai signé une proposition de loi pour revoir la méthode et mieux accompagner les élus locaux ”

Promulguée en août 2021, la loi Climat et résilience a instauré l’objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols d’ici 2050. Si je partage cet objectif, je regrette la méthode employée par le Gouvernement. C’est pourquoi, à l’issue d’un travail de plusieurs semaines au sein d’une mission de contrôle du Sénat sur le ZAN, j’ai décidé de signer une proposition de loi transpartisane afin de mieux accompagner les élus locaux.

L’étalement urbain et le grignotage progressif des espaces naturels mettent en péril la biodiversité, augmentent le niveau de pollution et des émissions de CO2. Il est donc urgent de freiner l’artificialisation des terres et d’en restaurer certaines lorsque c’est possible. C’est l’objectif fixé par le « ZAN » d’ici 2050.

L’atteindre suppose de repenser en profondeur les aménagements urbains et de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. La réussite de la mise en œuvre du « ZAN » dépend de son appropriation par les élus locaux et les populations. Il sera indispensable de tenir compte des réalités et des spécificités locales.

Avec mes collègues du groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat, nous avons demandé au Gouvernement d’ouvrir sans délai une véritable concertation avec les collectivités, un dialogue incontournable pour réajuster les décrets d’application de la loi et élaborer une méthode claire et opérationnelle de la mise en œuvre du « ZAN », avec une visibilité sur les financements mobilisables et une mise en cohérence avec d’autres politiques locales (habitat, relocalisations industrielles, ...). Nous demandons également que le droit au développement économique des territoires ruraux soit garanti, ou encore la création d’un fonds « reconquête du bâti existant dans le rural ».

C’est dans cet esprit que j’avais lancé en septembre dernier une consultation des maires de Maine-et-Loire sur ce sujet.

Cette proposition de loi transpartisane prévoit notamment de :

- revoir la gouvernance territoriale du ZAN et le calendrier des modifications des documents de planification pour laisser du temps au dialogue ;
- prévoir un compte foncier national spécifique sur les grands projets nationaux et européens et non décomptés des enveloppes des régions et des collectivités ;
- prévoir les conditions de la mutualisation des projets d’envergure régionale et donner aux départements et au bloc communal un « droit de proposition » pour mutualiser des projets d’envergure régionale ;
- prendre en compte les spécificités territoriales avec des garde-fous pour la ruralité (chaque commune disposera d’une surface minimale qui ne peut être inférieure à un hectare) ;
- permettre aux élus d’anticiper la transition vers le ZAN : suspendre des demandes de permis qui seraient manifestement contraires aux objectifs ZAN et protéger le foncier disponible de la spéculation ;
- acter le principe que les parcs et jardins ne sont pas considérés comme des sols artificialisés.

Avec cette proposition de loi, notre ambition est de donner enfin des bases solides à cette réforme structurante et nécessaire pour engager tous les territoires dans la transition écologique.

Nous aurons l’occasion d’en discuter lors de ma prochaine rencontre des élus du 16 mars prochain.

ÉTIQUE



« zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols d’ici 2050

Or, depuis l’adoption de la loi Climat et résilience, les textes d’application publiés par le Gouvernement inquiètent et fragilisent les élus locaux placés en première ligne, sans soutien suffisant.

6 ANNÉES AU SERVICE DU MAINE-ET-LOIRE AU SÉNAT



INVESTI SUR LES GRANDES LOIS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En qualité de vice-président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, je me suis investi pleinement sur les textes que nous avons eu à débattre sur ce sujet. Soucieux d'un engagement résolu de l'Etat pour lutter contre le réchauffement climatique, j'ai porté des propositions nouvelles et ambitieuses dans les domaines de l'énergie, des mobilités, de l'artificialisation des sols, de l'égalité des territoires ou de l'économie circulaire.

J'ai beaucoup travaillé au sein de la commission avec mes collègues issus d'autres sensibilités afin de rechercher le consensus, quand cela était possible. J'ai ainsi participé à de nombreux débats, aux différentes auditions, à des déplacements sur le terrain ou à des missions et commissions d'enquête.

Il m'est difficile de résumer cette activité très riche en quelques lignes. Vous en trouverez une certaine exhaustivité sur mon site internet. Je vais toutefois revenir sur quelques sujets.

Loi ELAN (Engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique) en 2018

Ce texte traitait des questions très importantes pour nos collectivités : urbanisme, logement social, revitalisation des centres-villes, accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap, etc. J'ai regretté la trop faible place laissée aux collectivités locales dans le domaine du logement social. J'ai pu faire adopter un amendement qui permettra de sécuriser les communautés Emmaüs qui accueillent des personnes en très grande précarité.

Loi d'orientation sur les mobilités en 2019

J'avais à l'époque salué les objectifs du texte tout en regrettant la faiblesse des moyens accordés pour les atteindre. Il n'a malheureusement pas répondu à l'impératif d'agir pour le désenclavement routier et ferroviaire de nombreux territoires de notre pays en permettant une meilleure connexion entre les territoires et en renforçant leur accessibilité. J'avais appuyé de nombreuses démarches visant à favoriser les mobilités actives (marche et vélo), les mobilités propres et des modes de transports collectifs plus durables.

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en 2019 et 2020

D'un petit texte étriqué de 13 articles, il a finalement compté près de 130 articles qui ont décuplé l'ambition initiale grâce au travail des parlementaires. Il permet désormais aux consommateurs d'avoir accès à des informations sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Des manques importants subsistent tels que le compteur d'usage des appareils électroménagers ou encore l'interdiction des plastiques fabriqués à partir de substances contenant des perturbateurs endocriniens avérés. Autre point essentiel, la lutte contre le gaspillage alimentaire et non-alimentaire fait un bond en avant avec l'interdiction de détruire les invendus, pratique particulièrement inacceptable et choquante et surtout révélatrice d'un système de production inconscient de son impact écologique. La loi a également permis de renforcer les obligations des filières REP étendues à de nouveaux produits. Je regrette cependant la suppression d'une filière REP globale ou balai que j'avais fait adopter pour couvrir l'ensemble des produits mis en marché. Il me semble en effet très paradoxal que les metteurs sur le marché de produits non recyclables ne contribuent pas à la gestion des déchets qu'ils génèrent alors même que les autres filières le font. J'ai contesté la volonté de gouvernement de mettre en place une consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, contre l'avis des collectivités. Enfin, dans le domaine de la lutte contre les dépôts sauvages, nous pouvons saluer la mise en place de nouveaux outils efficaces qui faciliteront le combat quotidien des élus locaux contre ce véritable fléau. C'est donc sur ce bilan tout en contraste, que j'ai tout de même voté pour ce texte qui, malgré les reculs et les refus constatés, demeure une loi favorable à la montée progressive d'une économie plus circulaire sans oser prendre le grand tournant écologique qu'attendent fortement les Français.

La loi « Climat et résilience », un rendez-vous manqué en 2021

Comparée à l'ambition initiale de la Convention citoyenne pour le Climat, cette loi peine à traduire le message d'urgence écologique



Visite d'Emmaüs à
Saint-Jean-de-Linières
le 13 septembre 2019

que ses 150 membres nous avaient transmis. Nous avons besoin d'une loi cadre, mais le texte définitif apparaît comme un catalogue de mesures disparates dont nous devons attendre les décrets d'application. Sur le volet environnemental par exemple, la déception était grande tant les mesures contenues dans ce texte semblaient inadaptées à l'ampleur du changement climatique auquel nous devons faire face. Je pense notamment au refus d'inscrire dans la loi un véritable crime d'écocide. Au Sénat, nous avons fait voter de nombreuses dispositions sur la pollution des sols et sur la réforme du régime des catastrophes naturelles. Le Gouvernement a fait le choix de supprimer l'intégralité de ces avancées, pourtant attendues par de nombreuses collectivités.

Pour conclure, ce texte manquait non seulement d'ambition mais également de vision. Il ne portait aucune avancée sur l'engagement environnemental des entreprises ou sur la nécessaire dimension environnementale à l'inclusion sociale. Toutes nos propositions pour donner les moyens d'installer pour l'avenir un véritable dialogue social environnemental, ou mettre en place une stratégie nationale concertée de programmation des emplois et des compétences de la transition écologique 2022/2030, avaient été rejetées.

ADMINISTRATEUR DE L'ADEME

Dès le début de mon mandat, j'ai été désigné pour représenter le Sénat au Conseil d'Administration de l'ADEME, devenue « Agence de la transition écologique ». Je peux ainsi évaluer les moyens mis par l'Etat dans son bras armé au service de la transition écologique. Chaque année, lors des débats sur le projet de loi de Finances, j'ai regretté les moyens humains et financiers insuffisants de l'agence pour impulser, coordonner et animer les différentes actions environnementales qui sont de sa compétence.

Le candidat désigné par le Président de la République à la présidence de l'ADEME, Boris RAVIGNON, a annoncé vouloir continuer à exercer son mandat de maire de Charleville-Mézières tout en prenant la tête de l'agence, suscitant à juste titre de fortes interrogations sur sa capacité à mener de front ces deux fonctions.

À l'heure de la sobriété générale, de la nécessité d'accélérer le changement de notre modèle énergétique et de soutenir les Français et les collectivités confrontés à l'explosion des dépenses d'énergie, le nouveau patron de l'ADEME ne peut être un président à temps partiel.

Je juge incompatibles les deux mandats que souhaite exercer M. Boris RAVIGNON. La présidence d'une telle agence de l'Etat mérite une attention de tous les instants alors que ses missions n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et que les collectivités territoriales développent bon nombre de projets de transition écologique en lien avec elle.

Je me suis donc opposé à la nomination de M. Boris RAVIGNON qui n'a apparemment pas pris la mesure de la charge de travail que requiert la Présidence de l'ADEME. Les 1200 agents de l'ADEME attendent un vrai encadrement et la gestion des moyens financiers conséquents destinés à la transition ne peuvent pas être gérés à la petite semaine entre deux conseils municipaux.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CNTE)

Dans le contexte de la crise des gilets jaunes, le gouvernement avait décidé de réactiver le Conseil national de la transition écologique (CNTE) qui était en sommeil depuis la fin du quinquennat de François Hollande...

Ayant mené un travail de fond sur la question de la fiscalité écologique au sein de mon groupe parlementaire, c'est tout naturellement que j'ai été nommé membre de ce Conseil à l'automne 2018.

Regroupant des associations d'élus, des parlementaires, des syndicats, des ONG, le CNTE constitue une instance de concer-

tation essentielle chargée d'analyser en amont les textes de loi et les programmes portés par le gouvernement.

Le CNTE a produit de nombreux avis, souvent critiques, sur les orientations choisies par l'Exécutif. Ils ont été peu suivis, malgré un important travail, notamment sur la loi climat et résilience.

J'y ai défendu des positions social-écologiques qui prennent en compte la lutte contre les inégalités sociales, favorisent la solidarité et ainsi l'acceptabilité pour le plus grand nombre de la transition écologique.

Budget pour 2023 : les ressources des collectivités locales ne suivront pas l'inflation !

L'examen du projet de loi de finances pour 2023, consacré aux recettes de l'Etat et des collectivités territoriales avait commencé quelques semaines à peine après la suppression par le Sénat de la nouvelle génération des contrats de Cahors proposée par le gouvernement et qui aurait abouti à une mise sous tutelle financière intolérable de nos collectivités.

Je m'y étais opposé, comme mes collègues du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain. La disposition avait alors été supprimée.

Il suivait la mise en place, à l'initiative des parlementaires socialistes, d'un filet de sécurité visant à permettre aux collectivités les plus fragiles de faire face à la hausse des dépenses d'énergie, de denrées alimentaires et de personnel.

Dès l'origine, nous avons indiqué que ce dispositif était absolument nécessaire mais qu'il ne serait pas suffisant pour régler les difficultés financières provoquées en particulier par la situation internationale et l'inflation qui en découle.



C'est donc dans ce contexte que nous avons examiné les ressources de nos collectivités pour l'année à venir. Nous avons abordé les débats dans un esprit constructif, avec cependant des objectifs très clairs.

En premier lieu, nous souhaitons que le filet de sécurité soit reconduit en 2023. Nous avons noté avec satisfaction que le gouvernement avait entendu cette demande avant même l'examen du texte par le Sénat.

Nous avons cependant demandé en parallèle une indexation de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités sur l'inflation. En effet, pour 2023, il est possible d'estimer à 1,2 milliard d'euros la perte nette des collectivités au titre de la DGF. Si le gouvernement a octroyé une rallonge de 400 millions d'euros, le compte n'y est pas ! Je me suis réjoui que le bon sens l'ait emporté sur l'ensemble des bancs et que le Sénat ait voté l'indexation de la DGF sur l'inflation pour 2023. Le Gouvernement a malheureusement ensuite fait annuler cette indexation en utilisant le « 49.3 » lors d'une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale.

Parce que les finances locales sont aujourd'hui menacées et que les tensions immobilières sont, chaque année, toujours plus fortes, nous avons également proposé une décorrélation des taux de contribution foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour donner davantage de marges de manœuvre aux collectivités.

La droite sénatoriale a rejeté cette proposition, avec le soutien du gouvernement.

Enfin, parce que le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain s'est toujours érigé en garant de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, nous nous sommes opposés frontalement à toute nouvelle baisse des impôts dits de production, et en l'occurrence de la CVAE, qui abondent les recettes des communes, EPCI et départements.

Malheureusement, nous n'avons pas réussi à faire renoncer le Gouvernement en ce qui concerne la suppression en deux ans de la CVAE. Si cette décision s'accompagne de mesures de compensation pour les collectivités (et je serai extrêmement vigilant quant à ses modalités), elle affaiblit encore un peu plus l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Il s'agit d'un non-sens sur le plan budgétaire et d'une erreur sur le plan politique.

Vous pouvez compter sur mon engagement sans faille pour défendre une autonomie de nos collectivités toujours plus restreinte par une réduction de leurs capacités de décision en matière de recettes.





LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX : UNE URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE

Avec mes collègues du groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat, nous avons fait examiner en séance une proposition de loi visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux.

Je regrette que la majorité sénatoriale ait rejeté ce texte majeur avec des mesures courageuses pour garantir l'accès à la santé pour tous. Il s'agissait d'améliorer la présence de professionnels de santé libéraux dans les zones sous-dotées, et de garantir l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire.

Son adoption aurait pu permettre :

- l'instauration d'une année de professionnalisation obligatoire dans les déserts médicaux pour les médecins généralistes ;
- de mettre en place une organisation coordonnée du parcours de soins de premiers recours ;
- de rétablir l'obligation de garde pour les médecins libéraux ;
- d'étendre aux médecins libéraux un dispositif de régulation à l'installation qui existe déjà pour plusieurs autres professionnels de santé (pharmacies, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes) ;
- de rééquilibrer les conditions de cotisations sociales, les garanties de revenu et l'aide à l'installation afin qu'ils bénéficient de la même manière aux médecins libéraux qu'à la médecine salariée et donc aux employeurs des médecins salariés.

Elle a été débattue en séance publique au Sénat ce 8 décembre et je déplore que la majorité sénatoriale ait rejeté ce texte ambitieux. Je continuerai à porter ces mesures essentielles pour lutter contre le fléau des déserts médicaux.

RETRAITES, NON À UNE « RÉFORME » INJUSTE !

Contre l'avis des organisations syndicales, et malgré l'opposition des Français, le Gouvernement s'obstine à reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans. Je veux dénoncer un projet injustifié et injuste qui ne peut que conduire à une régression sociale généralisée.

Le gouvernement porte un argument d'un déficit de nos régimes de retraite de 13,5 milliards d'euros en 2030, cela ne représenterait que moins d'un point de PIB. La question des recettes ne doit pas être un tabou, des solutions financières « non douloureuses » existent : revenir sur les exonérations de cotisations employeurs inutiles et coûteuses, soumettre à des cotisations retraite l'épargne salariale ou

augmenter légèrement les cotisations retraite.

Par ailleurs cette « réforme » est injuste car elle frappera massivement celles et ceux qui pourraient justifier de toutes leurs annuités nécessaires à 62 ou 63 ans mais qui devront continuer de travailler une, voire deux années supplémentaires. Ce recul de l'âge légal de la retraite va accentuer les inégalités entre les Français : 25 % des hommes ayant les plus faibles revenus sont déjà morts à l'âge de 62 ans ; avec l'âge légal repoussé à 64 ans, ce sont environ 30 % des plus pauvres qui seront déjà morts.

Cette réforme va faire basculer dans la précarité des demandeurs d'emploi seniors qui vont devoir attendre deux ans

de plus pour faire valoir leurs droits à la retraite. Conjugée à la réforme de l'assurance chômage, ces seniors vont voir leur durée d'indemnisation chômage être rabaissée de 25 %.

Avec mes collègues du groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat, nous combattons ce projet injuste qui va pénaliser en priorité celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt.



EN IMAGES... 2022



25 juin 2022

Inauguration des travaux de l'église et de la place Simone Veil à Savennières.

8 mai 2022

Cérémonie de l'armistice du 8 mai 1945 à Saumur



30 mai 2022

Visite du garage solidaire « Solidarauto » à Trélazé



25 juin 2022

Inauguration du théâtre de verdure à Denée



23 septembre 2022

Inauguration du projet ECOCIR à Lasse, commune de Noyant-Villages

17 septembre 2022
Inauguration de la cantine et du périscolaire à Melay, commune de Chemillé-en-Anjou.



26 juin 2022

Inauguration du forum des associations d'Erdre-en Anjou

24 septembre 2022

Inauguration du centre aquatique « Aqua Loire » à La Pommeraye, commune de Mauges-sur-Loire.



24 septembre 2022

Inauguration des nouveaux locaux d'Emmaüs à Saint-Léger-de-Linières.



21 octobre 2022

Inauguration « France services » à Andard, commune de Loire-Authion



**RETROUVEZ MON ACTUALITÉ
ET DES DOSSIERS D'INFORMATION
SUR : www.joelbigot.fr**

24 septembre 2022

Inauguration du bâtiment multifonctions de La Boissière-sur-Evre, commune de Montrevault-sur-Evre.



17 décembre 2022

Remise de la médaille du Sénat à André Marchand, Maire honoraire de Briollay

